

## Procès-verbal de la séance du 24 juin 2024

Présidence : Corinne Baltar, Présidente.

### ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Assermentation.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 mars 2024.
4. Communications de la Présidente.
5. Communications de la Municipalité.

### Rapport des commissions sur :

6. Préavis municipal N° 22/24 – Rapport sur les comptes de l'année 2023  
(M. Claude Wüthrich, 1<sup>er</sup> membre).
7. Préavis N° 23/24 – Rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2023  
(M. Claude Wüthrich, 1<sup>er</sup> membre).

### 8. Renouvellement des organes du Conseil :

Elections : du (de la) Président(e) et du (de la) Vice-Présidente des scrutateurs et scrutateurs-suppléants des membres, Président(e) et suppléants de la commission de gestion.

9. Autres informations de la Municipalité.

10. Interventions individuelles et divers.

\*\*\*\*\*

#### 1. Appel

A l'appel, 20 membres sur 25 sont présents. Mmes Orlita Lefebvre, Dominga Leuenberger, Elisa Mira ainsi que MM. Jean-Marc Cochet et Olivier Correvon, sont excusés.

#### 2. Assermentation

Suite à la démission de Mme Blandine Girard, le suppléant **M. José-Antonio Vadillo** a accepté de se présenter à l'assermentation, et est félicité par l'Assemblée.

#### 3. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2024

Le procès-verbal de la séance du 11 mars 2024 est **adopté à l'unanimité des membres présents, moins 1 abstention.**

#### 4. Communications de la Présidente

*La Présidente Mme Corinne Baltar*, nous informe de la démission du Conseil de Mme Elisa Mira, reçue ce soir-même.

#### 5. Communications de la Municipalité

*Le Syndic M. Frédéric Rohner*, nous informe que le géomètre cantonal a fait paraître dans la feuille des avis officiels, la mise à jour de la mensuration officielle de la zone bâtie (Village et Chamard).

- Il nous informe également que la désormais traditionnelle «Illumination de l'étoile de l'église», aura lieu le vendredi 6 décembre 2024.

Il nous exprime encore sa satisfaction pour la bonne participation et la chance que l'on a eue par rapport à la météo, tant pour la fête de la musique, que pour l'Abbaye et l'inauguration de la nouvelle place de jeux.

## 6. Préavis 22/24 – Rapport sur les comptes 2023

*M. Claude Wüthrich* nous lit le rapport de la commission de gestion composée de Mmes Dominga Leuenberger, Fabienne Steiner et de MM. Christophe Martin, Frédéric Stoll et de lui-même.

Ce rapport nous présente un tableau avec le cumul net des charges et revenus pour chacun des grands blocs dans les comptes. Ces cumuls ont évidemment leur limite mais ils donnent une évaluation à grands traits de la variation par rapport aux comptes 2022 et des écarts par rapport au budget 2023.

Le résultat de l'exercice 2023 présente un déficit de Fr. 393'165,18 sur un total de Fr. 5'209'879.02.

La Municipalité annonçant dans son rapport qu'une analyse sera faite dans le cadre du budget 2025 pour déterminer si des mesures devront être prises, la commission suggère que celle-ci soit faite avant la rédaction du prochain préavis relatif au taux d'imposition, plutôt que pour le budget seulement, car une proposition d'augmentation du taux d'impôt pour rétablir l'équilibre financier, pourrait en être la conclusion.

La commission aimerait avoir les éléments de cette analyse pour la prochaine discussion sur le taux d'impôt.

Compte tenu de ce qui précède, la commission propose dans ses conclusions, d'accepter le préavis 22/24 tel que présenté.

Les comptes étant mis en discussion point par point, ils suscitent quelques questions :

- Au chapitre 420 Urbanisme, *M. Jean-Claude Deriaz* aimerait savoir en quoi consiste l'acquisition de parcelles pour un montant de Fr. 40'000.--. *M.*

*Frédéric Rohner* lui répond qu'il s'agit de bandes de terrains adjacents au Bey vers la guérite, en vue de l'aménagement du futur accès nord en venant depuis Grandson direction Yverdon, pour la mobilité douce. *M. Deriaz* remercie pour la réponse, mais trouve que puisqu'il s'agit d'achat de terrains, cela aurait dû être activé dans le bilan, afin d'en avoir une trace. La Municipalité en prend note.

- Dans le bilan au chapitre 12 «Placements du patrimoine financier», *M. Jean-Claude Deriaz* rebondit sur sa proposition précédente, en remarquant qu'étant en possession d'une ancienne liste de 2006, ce compte comportait déjà un montant de Fr. 377'900.--, ce qui veut dire qu'il n'y a pas eu de nouvelles acquisitions depuis cette époque. Il suggère donc, de refaire et de distribuer aux membres du Conseil une liste à jour avec l'acquisition des parcelles 334 et 767. La Municipalité prend note de la proposition.

- Au chapitre 14 «Investissements du patrimoine administratif», *M. Jean-Claude Deriaz* fait la remarque en prenant l'exemple de la grande salle, que c'est un peu le contraire de sa remarque précédente, car il y a une plétore de postes «Grande salle» à Fr. 1.--, alors qu'il trouverait plus logique qu'il n'y en ait qu'un seul ! *M. Pierre-Alain Lunardi* municipal des finances, indique qu'avec le nouveau plan comptable (MCH2) dès 2026, cela nous donnera l'occasion d'épurer tous ces comptes.

La discussion n'étant plus utilisée, ce préavis mis au vote avec

**Article 1** d'adopter les comptes communaux 2023 tels que présentés

est accepté à l'**unanimité** des membres présents.

7. Préavis 23/24 – Rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2023

*M. Claude Wüthrich* lit le rapport de la commission composée des mêmes membres que précédemment.

La commission remercie la Municipalité pour les nombreuses informations données, aidant à la compréhension du contexte. La discussion de ce rapport a été l'occasion de développements sur quelques points présentés par chapitres : - la Police des constructions, - les ressources administratives, - le contrôle OIBT (Contrôle électrique indépendant et professionnel) avec mise aux normes de la grande salle, - plan B en cas d'impossibilité de construire l'école prévue à Montagny, - des conséquences financières pour Montagny du projet de construction scolaire à Champagne, - ainsi que des coûts du préscolaire et parascolaire toujours plus élevés.

La commission propose dans ses conclusions d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion étant ouverte, *M. Jean-Claude Deriaz* s'inquiète par rapport aux diverses associations intercommunales où les coûts augmentent et où nous n'avons pas la maîtrise de ceux-ci. Nous n'avons d'autre choix que de payer une fois que les factures arrivent ! Il s'étonne du coût de la prestation du repas de midi qui revient à Fr. 30.-- par élève.

Par rapport à l'ASIGE et au futur complexe scolaire et sportif de Champagne devisé à Fr. 44'000'000.--, par qui ces coûts seront-ils pris en charge ?

L'Association intercommunale, ou est-ce que Champagne en prendra une partie en charge, vu qu'elle est principalement concernée par le complexe sportif ?

*Le syndic M. Frédéric Rohner*, nous donne les raisons de l'augmentation des coûts du réseau RadEGE et principalement de l'accueil parascolaire (1 et 2) avec la mise en place de cantines, de repas chauds, de surveillance, etc... Le préscolaire est également coûteux car il y a une très forte demande de la part des familles. Globalement, la prise en charge est de 60 % par les familles et de 40 % par les collectivités publiques.

*Le Municipal M. Pierre-Alain Lunardi* nous donne quelques informations par rapport au complexe scolaire de Champagne : le devis a été revu un peu à la baisse pour un montant d'environ Fr. 38'000'000.--, et Fr. 25'000'000.-- pour la partie exclusivement scolaire. Pour le moment, on ne sait pas encore qui va porter le crédit de construction. La commune de Champagne en aurait la capacité en terme d'investissement. Sans révision de leurs statuts, l'ASIGE ne pourrait pas être maître d'ouvrage car leur plafond d'endettement est de Fr. 15'000'000.--, alors qu'il y a déjà un endettement de l'ordre de Fr. 10'000'000.-- pour Borné-Nau. Dans les 6 à 9 prochains mois, il devrait y avoir un crédit de construction probablement porté par la commune de Champagne. Dans tous les cas, la partie scolaire sera louée à l'ASIGE, ce qui augmentera de manière significative les coûts pour les communes. Le modèle péréquatif de l'ASIGE devra certainement être revu, afin d'éviter de faire du bénéfice sur les locations de salles.

La discussion n'étant plus utilisée, ce préavis mis au vote avec

**Article 1** d'accepter le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2023

**est accepté à l'unanimité des membres présents.**

## 8. Renouvellement des organes du Conseil

Le nombre de candidats étant égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement et c'est par applaudissements qu'ont été renouvelés ou élus aux postes de

Présidente : **Mme Corinne Baltar**

Vice-Présidente : **Mme Marylène Bocherens**

Scrutateurs : **Mme Fabienne Steiner et M. Christophe Martin**

Scrutateurs-suppléants : **MM. John Cochet et Cyril Jeanneret**

Commission de gestion : Selon notre système de tournus, M. Claude Wüthrich quitte la commission et M. Michel Wanner a été élu suppléant.

Président : **M. Frédéric Stoll**

Membres : **M. Pascal Iuliano**

**Mme Dominga Leuenberger**

**Mme Fabienne Steiner**

**M. Christophe Martin**

Suppléants : **MM. Marcel Halter et Michel Wanner**

## 9. Autres informations de la Municipalité

*Le syndic M. Frédéric Rohner* nous informe que notre boursière Mme Nicole Guye va subir une intervention chirurgicale et sera de ce fait absente pour une durée indéterminée ; suite à une mise au concours, une nouvelle collaboratrice *Mme Delphine Humblet* vient d'être engagée. Ce sera une aide précieuse pour pallier l'absence de la boursière ainsi que celle de la Secrétaire municipale Mme Aurianne Varela, également absente pour raisons de santé pour une durée indéterminée.

Au service de la voirie, notre collaborateur M. Christophe Gauchat a lui aussi dû être opéré, mais devrait pouvoir reprendre à temps partiel dès le mois de juillet.

## 10. Interventions individuelles et divers

- *Mme Sandra Van Olmen Ray* signale que la barrière fermant le passage qui accède au collège, comporte une barre très pliée et un cadenas difficile à ouvrir et s'inquiète de l'accès, si une ambulance ou les pompiers devaient une fois intervenir à l'école. *M. Pierre-Alain Lunardi* la rassure en lui indiquant que les services de secours ne passeront jamais par là, afin d'éviter de se retrouver dans une situation de cul-de-sac, mais cela n'empêche pas que l'accessibilité doit être garantie et prend note de la remarque.
- Elle demande encore des précisions par rapport à la benne des plastiques de la déchetterie de Grandson, où un panneau indique qu'il ne sont plus admis depuis avril et qu'il faudrait aller les mener à la Poissine : qu'en est-il ? Le Municipal *M. Eric Stoll* informe que la commune de Grandson voulait supprimer cette benne de plastiques, car c'est la seule déchetterie qui les acceptent encore. Nous allons encore bénéficier de cette benne jusqu'à la fin de l'année, voir un peu plus longtemps. Nous sommes actuellement en discussion avec la société «Leo Recycle» qui a été fondée dans le but de trier les emballages plastiques et les briques à boissons de manière locale en Suisse romande, à Grandson. Les travaux pour cette future usine de traitement n'ont encore pas commencés. Pour le moment tous ces plastiques partent à

l'incinération. Pour les plastiques de gros volume, il sera possible de les mettre dans la benne des encombrants.

Une information générale sera faite dans nos 3 communes par rapport à l'introduction des sacs «Leo», qui seront pris uniquement dans notre déchetterie intercommunale.

- *M. John Cochet* aimerait savoir où l'on en est par rapport aux chemins AF. *M. Eric Stoll* lui répond que nous n'avons pas encore reçu le rapport du bureau Jaquier-Pointet ; toutefois, les travaux urgents pour reboucher les trous ont été effectués.

- *M. Christian Cochet* aimerait savoir à qui il appartient de couper les branches dépassant sur les routes communales. *M. Eric Stoll* lui répond que chaque propriétaire est tenu de tailler ses arbres ou arbustes à la limite de leur propriété. Lorsque cela n'est pas fait, un courrier leur est envoyé et le cas échéant, la commune effectue les travaux avec envoi de la facture aux personnes concernées.

Dans ces cas, c'est à la Municipalité de mandater le service de la voirie pour effectuer les travaux, et non pas aux habitants d'en faire directement la demande à la voirie.

- *M. Christian Cochet* aimerait encore savoir quel est le rythme du contrôle de parcage dans la commune. *M. Pierre-Alain Lunardi* lui répond que cela représente environ 5 à 10 heures par mois.

Sur ce même sujet, *M. Olivier Perret* rebondit en affirmant qu'à plusieurs endroits de notre commune, il n'y aurait pas de contrôle, car plusieurs véhicules sont régulièrement parkés hors cases. *M. Pierre-Alain Lunardi* prend note de la remarque et va s'informer.

- *M. Michel Wanner* aimerait savoir s'il y avait d'autres arrêts prévus pour les cars postaux scolaires, que devant l'école. *M. Pierre-Alain Lunardi* informe que l'arrêt officiel d'entente avec l'ASIGE se situe devant l'école sur le chemin de Cotty. Un bilan va être fait cet été, pour savoir si cette formule sera reconduite.

*M. Wanner et M. Iuliano* s'inquiètent de la sécurité des enfants car ils ont constatés que les cars postaux, outre l'arrêt officiel, s'arrêtaient parfois pour faire monter et descendre des élèves dans des endroits non prévus à cet effet, comme à l'entrée du chemin de Cotty au-dessus de la Brinaz ainsi que sur la route de la Perrausaz vers la grande salle. *M. Lunardi* prend note de ces remarques afin d'en discuter avec l'ASIGE.

La parole n'étant plus utilisée, la séance est close à 21h25 en invitant l'Assemblée pour le souper annuel qui va suivre .

La Présidente

La Secrétaire

Corinne Baltar

Anne-Marie Forchelet